

CONTRE LA GUERRE AUX PAUVRES : SOLIDARITE AVEC LES MIGRANTS

***En 2016, la France a accueilli 9382 réfugiés
de plus que l'année précédente***

Le nombre de titres de séjour accordés à titre humanitaire a bondi de 41 % en 2016, selon le bilan du ministère de l'intérieur. Mais cela ne représente qu'un peu plus de 9000 personnes en plus.

En 2016, la France a accueilli un peu moins de touristes et un peu plus de réfugiés. Telles sont en substance les conclusions du premier bilan de l'année dernière en matière d'immigration, publiées hier par le ministère de l'intérieur.

Ainsi, 3 074 millions de visas, dont 93 % de visas court séjour, ont été délivrés en 2016, soit 1,5 % de moins qu'en 2015. Après plusieurs années de hausse dynamique, tirée par la mondialisation, ce repli relatif s'explique par "les attentats de novembre 2015, qui ont pesé sur les visites des étrangers", que ceux-ci soient venus pour motifs économiques (- 47 000) ou touristiques (- 19 000), malgré un redressement en fin d'année, analyse-t-on place Beauvau.

En revanche, le nombre de premiers titres de séjour accordés (hors renouvellement) a, lui, augmenté de 4,6 %, passant de 217 533 en 2015 à 227 550 en 2016. Si le motif familial reste très majoritaire, avec 88 010 titres de séjour accordés, il est en baisse (- 2,3 %). Les visas accordés aux étudiants arrivent au second rang des motifs d'admission avec 70 250 titres, se maintenant (+ 0,3 %) à un très haut niveau qui place la France au troisième rang mondial des pays d'accueil, et au premier pour les pays non anglophones. Le motif économique a, lui, évolué de façon très dynamique (+ 9,4 %) pour représenter 22 575 titres accordés en 2016. Mais, selon le ministère de

l'intérieur, "c'est l'évolution des titres accordés aux réfugiés qui explique elle seule cette augmentation". En 2016, 32 285 titres de séjour ont été accordés pour motif humanitaire en 2016 contre 22 903 en 2015, soit 41 % en plus, ce qui représente 9 382 personnes en plus.

En particulier, 85 244 demandes d'asiles ont été enregistrées en 2016 (+ 6,5 %), ce qui représente près de deux fois plus qu'en 1992. Parmi elles, 26 531 ont donné lieu à l'obtention d'un statut de réfugié, ce qui représente une hausse de 35,1 %. Les Soudanais sont la première nationalité à demander l'asile devant les Afghans, les Haïtiens, les Albanais et les Syriens.

Quant à ceux qui n'obtiennent pas de titre de séjour, tous motifs confondus, ils sont théoriquement menacés d'éloignement du territoire. Toutefois, dans les faits, cette mesure n'est que peu appliquée. En 2016, seules 12 961 mesures d'éloignement forcé ont été effectuées, soit une baisse de 16,3 % par rapport à 2015 et un retour au niveau de 2010. Si on ajoute les départs volontaires aidés (assortis d'une aide au retour) ou les départs dits spontanés (quand le visa est expiré), le total des sorties du territoire baisse lui aussi de 16,5 %. Toutefois, se justifie-t-on au ministère de l'intérieur, "c'est un résultat qu'il faut relier au retour du contrôle aux frontières". Depuis le printemps 2015, les migrants interpellés près de la frontière, notamment dans les Alpes-Maritimes, sont directement renvoyés en Italie, ce qui représente 45 000 renvois supplémentaires.

Vous avez dit " Droit des étrangers " ?

Le Droit des gens est chose fort relative. Car il y a " gens " et " gens ". Les étrangers ne sont pas des " gens " comme les autres. Leur droit de vivre ici ou là - là, où ils vivent - est soumis au bon vouloir préfectoral, qui n'est contrôlé, et parfois sanctionné que par les juges de tribunaux spécifiques, les tribunaux administratifs.

Le Droit des étrangers est un droit atrophié, de surcroît chaque jour bafoué, dénié par une administration qui fait fi de ses propres règles sans vergogne.

Dans un Etat de Droit digne de ce nom, l'individualisation des peines et des sanctions est une règle intangible. Pas pour l'administration préfectorale qui pratique allègrement les sanctions collectives indifférenciées.

Un exemple récent : la famille D. se compose du père, de la mère, de deux grands garçons de 18 et 19 ans et d'un plus jeune, né en France, âgé de 3 ans. Les parents et les aînés présentent chacun une demande de régularisation sur la base des 3 critères définis par la circulaire Valls, qu'ils remplissent parfaitement. La Préfecture a quelques griefs à l'encontre du papa, assigné à résidence. Elle refuse de le régulariser. Et du même coup oppose un refus aux demandes des trois autres membres de la famille, leur délivrant du même coup trois obligations de quitter le territoire français. Ainsi se conçoit la protection de la " vie privée et familiale " dans l'esprit des pratiques préfectorales : dans une famille, c'est tout le monde dans le même sac-poubelle !

Coup de massue aussi pour Monsieur V. Il fait une demande de régularisation par le travail en sollicitant un titre de séjour " salarié ". Outre quelques données d'état civil, son dossier ne comporte que des documents de nature professionnels, notamment tous les éléments fournis par l'entreprise qui se propose de l'embaucher s'il obtient sa carte

de travailleur. Jamais un patron n'a fourni des documents aussi complets et incontestables, les imprimés administratifs ad hoc, son K-Bis, ses cotisations URSSAF, ses avis d'impôts, la description du poste de travail conforme au CV de Monsieur V, etc. Le futur employeur va lui-même porter tous ces papiers au service de la main-d'œuvre étrangère. Transparence totale et conformité absolue à la procédure. Hélas ! " Après avoir étudié avec attention le dossier ", nous dit-on, Monsieur V. s'est vu refuser le droit au séjour avec une Obligation de Quitter le territoire Français. Pas une ligne, pas un mot dans cette OQTF sur le dossier réel fourni - comme si personne n'avait vu ni a fortiori lu ce que l'employeur avait donné. La " raison " invoquée pour refuser une carte de séjour salarié à Monsieur V est toute simple : " votre épouse étant, comme vous, en situation irrégulière, vous pouvez reconstituer votre vie de famille dans votre pays d'origine. " On avait déjà remarqué qu'il arrivait à tel ou tel employé de Préfecture de ne pas savoir lire un certificat de scolarité ou une circulaire. Mais dans le cas présent, c'est un refus de lire. Comme si l'enveloppe contenant le dossier avait été ouverte, et son contenu jeté illico au panier.

La violence des lois et règlements, qui fait de tout étranger un " sans papiers " potentiel ou perpétuel, se dévoile ici dans toute sa crudité cynique. Le pseudo droit des étrangers, c'est le droit donné à l'administration d'Etat de mépriser, de maltraiter, d'écraser l'étranger de façon indigne et inique. Le fond (les lois et les règlements) et la forme (les pratiques de total mépris de l'humain), nous rendent ce " droit " odieux et révoltant. Comme à Barcelone, insurgeons-nous contre le rejet de l'étranger. " Chez nous, c'est chez vous " !

*Communiqué du Réseau Education Sans Frontières
d'Indre-et-Loire (RESF37) - 23 février 2017*

Respect du droit d'asile !

Depuis maintenant quatre mois la commune de saint Pierre des Corps accueille une cinquantaine de réfugiés soudanais arrivant de Calais, au Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO), dans l'ancien foyer SNCF situé avenue Stalingrad.

La moitié des résidents des trois CAO du département n'a pas eu le droit de déposer une demande d'asile en France. La préfecture leur envoie des notifications de transfert vers l'Italie, c'est-à-dire se prépare à les expulser appliquant avec zèle les accords de Dublin qui stipulent qu'un réfugié entré en Europe par un autre pays de l'espace Schengen doit faire sa demande dans ce pays.

Or pour faciliter le démantèlement de la " jungle " de Calais, M. Cazeneuve, alors ministre de l'intérieur, avait promis aux migrants qu'ils pourraient déposer une demande d'asile en France s'ils acceptaient d'être répartis dans tout le pays : la procédure " Dublin " ne serait alors pas appliquée.

Cette promesse a été réitérée par son successeur M. Le Roux dans un CAO à Cancale et le président de la République a pris le même engagement au CAO de Grandmont en novembre.

Lors du repas partagé franco-soudanais du 4 février dernier, organisé dans la salle Joliot Curie de Saint Pierre des Corps et réunissant plus de 200 personnes, une pétition exigeant le respect du droit d'asile a circulé : elle a recueilli 3000 signatures (dont 2300 sur internet) et a été déposée à la préfecture le 9 février lors d'un rassemblement de 150 personnes.

Il est absolument scandaleux qu'une promesse faite plusieurs fois ne soit pas respectée ! Face à ce mensonge d'État, amplifions nos mobilisations solidaires afin d'imposer l'application de la convention internationale de Genève de 1951 qui stipule que les réfugiés peuvent déposer leur demande d'asile dans le pays de leur choix.

La Table de Jeanne-Marie menacée

Créée en plein hiver 2015-2016, l'association la Table de Jeanne-Marie, qui fonctionne uniquement grâce à des dons et à l'engagement de volontaires bénévoles, offre à toute personne qui en a besoin, quels que soient son origine, sa situation ou ses revenus, la possibilité de prendre un repas chaud gratuit et de trouver un peu de réconfort chaque jour de l'année, y compris les jours fériés et le dimanche. Son local, situé rue des Abeilles, bien qu'onéreux, inadapté et trop petit face à la demande croissante de personnes qui ne mangent pas à leur faim ou sont en situation de grande solitude, avait été loué dans l'urgence en attendant mieux (un projet d'achat, s'appuyant entre autre sur un financement participatif, est en cours de développement). Ce point d'accueil est aujourd'hui menacé de fermeture à cours terme par le Service Sécurité de la Ville de Tours.

Ce serait une catastrophe de fermer la rue des Abeilles, car les personnes qui y sont accueillies n'ont vraiment pas besoin d'une agression supplémentaire.

En effet, à partir des trois thèmes développés ci-après nous pouvons analyser ce qui se passe, sous le manteau à Tours, comme étant une "guerre faite aux pauvres" :

1°-Destruction permanente des moyens associatifs et suppression de subvention

Alors que des villes comme Strasbourg constituent un réseau des villes solidaires prêtes à accueillir des réfugiés, la suppression, par la Ville de Tours, de sa subvention symbolique accordée à Chrétiens-Migrants depuis 15 ans est la marque d'une action politique ciblée, surtout quand celle-ci refuse dans le même temps (comme Joué les Tours) de

se prononcer contre la proposition de l'extrême droite sur " une ville sans migrants ".

Parallèlement, depuis deux années, la ville procède à la destruction progressive mais permanente, sous des prétextes contestables, des moyens d'hébergement d'urgence et d'aide aux sans-abris dont ils se servaient depuis longtemps (hôtels Tranchée et Liberté, foyers Albert Thomas et La Barque).

2°-Restriction des aides sociales par les collectivités nouvellement élues

Ces destructions sont complétées par des refus d'aide aux personnes démunies (aides alimentaire, gratuité des cantines pour les enfants pauvres et soins pour les étrangers malades). Elles portent une atteinte grave à la survie de toutes ces personnes étrangères en difficulté que nous voulons aider (familles, célibataires, femmes seules avec des enfants ou mineurs isolés).

3°-total abandon des mineurs isolés par le département

Au prétexte qu'ils seraient majeurs ou que leurs papiers sont absents ou faux, le Département rejette 70 % des demandes de prise en charge par L'ASE des Mineurs Isolés Étrangers. Une étude chiffrée de ces demandes d'accueil a été établie en décembre 2016 par Chrétiens-Migrants. Elle montre que sur les 52 mineurs qui se sont adressés à l'Association au cours de l'année seulement cinq ou six ont été pris en charge par l'ASE.

Rien de tout cela n'apparaît officiellement bien sûr, comme une politique de rejet des pauvres.

C'est à nous de prévoir des stratégies de rechange mais aussi des rapports de force dans l'opinion.

ASSEMBLEE GENERALE DE CHRETIENS MIGRANTS

Mardi 14 mars 2017 à 18H30 - Centre de Vie du Sanitas

Chers amis, adhérents, donateurs, sympathisants et partenaires,

Cette année encore l'accompagnement des étrangers pour obtenir un titre de séjour reste extrêmement difficile à cause des barrières érigées à tous les stades par une administration en perte de repères humanitaires face à des influences politiques néfastes.

Si la France continue d'accueillir des Demandeurs d'asile, elle le fait avec parcimonie : 63 745 en 2016 contre 59 335 en 2015 et nombreux sont ceux qui fuyant la guerre sont rejetés au prétexte de leur entrée par un autre pays d'Europe (les " Dublinés "). Cela entraîne de graves problèmes notamment pour ceux de calais réorientés dans des Centres d'Accueil et d'Orientation.

L'ouverture d'une plateforme d'accueil des demandeurs d'asile à Tours aurait dû simplifier l'accueil des Primo Arrivants, mais l'absence de moyens et la répression administrative accentuée sur les déboutés n'ont pas amélioré la situation.

Dans le même temps, Chrétiens-Migrants fait face à la destruction continue des moyens d'hébergement d'urgence et d'aide aux sans-abris auxquels l'association pouvait faire appel depuis plusieurs années (hôtel Tranchée, hôtel Liberté, foyer Albert Thomas, La Barque, ...) Même la subvention symbolique que nous accordait la Ville de Tours a été supprimée en 2016.

La raréfaction des hébergements, les refus d'aide alimentaire, de gratuité pour les cantines scolaires, de soins pour les " dublinés ", portent une atteinte grave à la survie des personnes étrangères en difficulté (familles, mères seules, mineurs rejetés par l'aide sociale).

Notre volonté d'une coopération constructive avec les pouvoirs publics a quand même porté en 2016 quelques résultats : deux familles que nous logions dans l'ex-hôtel Liberté ont été prises en charge par la Préfecture et le Conseil Départemental a continué de nous soutenir (subvention 2016).

En 2017 qui sera la 20ème année (création le 26 nov. 1997) de notre action pour l'accueil inconditionnel

des étrangers dans notre département, notre engagement reste et restera le même.
Nous savons que nous pouvons compter à Tours sur un important réseau de partenaires qui se développent (RESF, TJM, Résume, Emmaüs 100 pour un, Paroisses, Welcome), se redéplient (Cimade, Secours Catholique, E.A.O-Accueil Famille-Entr'aide protestante) ou se créent (Collectif corpopétrussien de solidarité, Coup de pouce, Culture du cœur,...)
Nous sommes fiers de participer à cette large et forte mobilisation citoyenne de notre département pour les migrants que notre association a contribué à créer.
Cependant, pour répondre chaque jour aux appels à l'aide immédiate sous toutes ses formes : soutien financier d'urgence, hébergement, nourriture, soins, vêtements, transports, intervention en justice, accompagnement, Chrétiens-Migrants doit trouver chaque mois 4000€.
A vous tous nous disons MERCI pour tout ce que vous ferez et tout ce que vous faites déjà.
Nous lançons aussi un appel à la mobilisation d'autres bénévoles. Nous invitons des personnes qui se sentent concernées par les valeurs que nous défendons, à rejoindre notre Conseil d'Administration.
Nous souhaitons que cette assemblée générale soit un moment d'échanges, de dynamisme et de projets. Chacun pourra prendre la mesure de ce qu'il peut faire et comment s'engager avec nous pour se mettre au service de toutes ces personnes en situation de détresse.
Nous vous remercions chaleureusement de votre présence ce 14 mars 2017.

*Pour le conseil d'administration,
la Présidente : Frédérique POULAIN*

rèves Brèves Brèves Brèves Brèves Brèves Brèves Brè

Les routes de l'exode

La Méditerranée a vu mourir plus de 5000 personnes en 2016. Les migrants tentaient la traversée sur des canots depuis l'Afrique, la plupart via la Lybie. Il s'agit du bilan le plus lourd jamais enregistré.

L'Italie a vu arriver, en 2016, 181 000 migrants par bateau, soit une hausse de 18% par rapport à 2015, selon le ministère de l'intérieur.

Vintimille dernière ville avant la frontière française, accueille près de 1000 migrants. Les hommes sont hébergés dans un centre de la Croix Rouge du nord de la ville, les familles dans l'église Sant'Antonio, ouverte par l'évêque de Vintimille. Les Alpes-Maritimes ont interpellé 36 789 migrants dans le département en 2016, selon la préfecture, contre 27 000 en 2015. 95% ont été renvoyés en Italie. Début août, environ 200 migrants ont tenté de passer en force l'ancien poste frontière de Menton. En 2016, 326 mineurs migrants ont été pris en charge par les services du conseil départemental, selon des chiffres donnés comme provisoires. En 2015, le chiffre était de 1500.

La Croix - 4 janvier 2017

Le site Aider les réfugiés en ligne

Le site français " Aider les réfugiés " recense les différentes possibilités d'exercer sa solidarité vis-à-vis des migrants : dons, mobilisations en ligne, mais aussi informations sur l'aide organisée près de chez soi ou sur les possibilités d'hébergement > www.aiderlesrefugies.fr

La Croix - 3 février 2017

Etudiants réfugiés

L'Université de Tours percevra prochainement une subvention de 6 000€ en faveur des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile. C'est l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) qui a retenu le projet d'accueil, d'accompagnement et de formation linguistique pour la rentrée prochaine, en 2017. Les étudiant(e)s en question verront leurs démarches administratives facilitées. Ils seront par ailleurs accompagnés dans leur intégration.

TMV - 14 décembre 2016

L'hébergement d'urgence " au bord de l'asphyxie "

Un rapport du Sénat sur l'hébergement d'urgence pointe les efforts faits ces dernières années mais déplore la part prise par les hôtels, faute de solutions durables. Publié en décembre 2016, le rapport rappelle la création de 30 000 places entre 2012 et 2015. Mais simultanément les nuitées d'hôtel ont doublé depuis 2012 et représentaient 41 000 places en juin 2016. L'hébergement d'urgence " semble au bord de l'asphyxie " avec une demande en augmentation constante en raison de la crise et de la hausse des demandeurs d'asile. La saturation s'explique aussi par le manque de solutions à la sortie pour les publics hébergés, qui doit être désormais la priorité selon le rapport.

Journal d'ATD Quart monde - février 2017

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, LDH 37, RESF 37, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, et des individus en lutte...

Prochain Cercle de silence : mardi 28 mars 2017